



Recours contre une plainte classée sans suite

Par **aiside**, le **12/07/2012 à 23:35**

Bonjour,rnrnJe me suis fais agresser : coup de poing au niveau de l'oreille, maintenant acouphènes et perte totale d'audition droite, donc plainte, confrontations et, après 1 an, je reçois un classement sans suite. Moi, j'ai des séquelles irréversibles. rnrnQuels sont mes recours ? J'ai eu un témoin qui s'est manifesté mais le problème est qu'il n'a jamais été auditionné. Quels sont mes recours ?rnrnMerci.

Par **edith1034**, le **13/07/2012 à 09:36**

bonjour, rnrnil faut saisir le doyen des juges d'instructionrnrnpour tout savoir
:rnrn<http://www.fbis.net/penal.htm>